

SOURCE : Neptune Solutions Bien-Être Inc.

Neptune annonce ses résultats du quatrième trimestre

Entame une augmentation de la capacité d'extraction à 1 500 000 kg et ajout d'une capacité d'emballage et de produits finis

Crée un guichet unique pour les producteurs de cannabis autorisés

Faits saillants pour l'exercice financier 2019 et le quatrième trimestre

- Neptune a débuté la production commerciale et l'envoi d'extraits de cannabis au cours de la dernière semaine du quatrième trimestre, comptabilisant ainsi ses premiers produits issus du cannabis.
- Produits du secteur nutraceutique de 24,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 ont été stables avec ceux de l'an dernier (excluant les activités de production de l'huile de krill) ; produits de 5,7 millions de dollars dans le quatrième trimestre de l'exercice 2019 a diminué versus 7,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018.
- Perte nette de 23,2 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019 versus un bénéfice net de 20 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018 ; perte nette de 12,4 millions de dollars dans le quatrième trimestre de l'exercice 2019 versus une perte nette de 4,8 millions de dollars dans le quatrième trimestre de l'exercice 2018 ; variation reflétant des provisions pour litiges de 7,9 millions de dollars dans le quatrième trimestre de l'exercice 2019, un profit sur vente d'actifs et un profit sur perte de contrôle d'une filiale pour un montant total de 32,5 millions de dollars dans le quatrième trimestre de l'exercice 2018.
- Perte non conforme aux IFRS¹ était de 8,1 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019 comparativement à une perte de 2,6 millions de dollars dans l'exercice financier terminé le 31 mars 2018 ; une perte non conforme aux IFRS¹ de 2,7 millions de dollars dans le quatrième trimestre de 2019 comparativement à une perte non conforme aux IFRS¹ de 1,8 millions de dollars dans le quatrième trimestre de l'exercice 2018.

Depuis la clôture du trimestre

- Le conseil d'administration de Neptune a approuvé un investissement de 11 millions de dollars destiné à augmenter la capacité d'extraction de 200 000 kg à 1 500 000 kg et à mettre en place une capacité de formulation, de production et d'emballage en prévision des nouveaux types de produits que devrait normalement autoriser Santé Canada cet automne.
- Neptune a signé avec The Green Organic Dutchman (« TGOD ») un contrat de trois ans pour un minimum de 230 000 kg de biomasses de cannabis et de chanvre. Neptune fournira à TGOD des services d'extraction et des solutions clé en main d'emballage pour une large gamme de produits finis.
- Neptune a signé avec Tilray Inc. un contrat d'extraction de cannabinoïdes de la biomasse de cannabis et de chanvre. Tilray s'est engagée à fournir des volumes de biomasse d'au moins 125 000 kg sur une période de trois ans.
- Neptune a annoncé avoir signé un accord définitif visant l'acquisition des actifs de SugarLeaf Labs, un transformateur de chanvre américain affichant une capacité d'extraction de 1 500 000 kg. SugarLeaf

¹ Voir les sections « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS » et « Rapprochement du bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives et du BAIIA sectoriel ajusté (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS) et du bénéfice net (perte nette) et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS » ci-après.

apportera à Neptune une plateforme qui lui permettra de saisir les occasions importantes du marché du bien-être associé au CBD aux États-Unis.

Laval (Québec), CANADA, le 12 juin 2019 – Neptune Solutions Bien-Être Inc. (« Neptune » ou « la Société ») (NASDAQ – TSX: NEPT) a annoncé aujourd’hui ses résultats financiers et opérationnels pour la période de trois mois et l’année complète terminée le 31 mars 2019. Tous les montants sont en dollars canadiens.

Commentaires de la direction

« L’exercice 2019 a été crucial pour Neptune, dont les efforts de l’équipe ont récemment débouché sur des annonces de contrats importants et l’acquisition d’une société basée aux États-Unis. En repensant à l’année écoulée, je suis fier de ce que nous avons accompli, en offrant une proposition de valeur robuste et différenciée, et encore plus enthousiaste devant ce que notre équipe talentueuse étoffée effectuera cette année pour accélérer notre croissance dans un marché mondial du cannabis en pleine expansion, » a déclaré Jim Hamilton, chef de la direction de Neptune.

« Au regard de cet exercice et au-delà, nous sommes désormais dans la position très enviable d’avoir en main des contrats représentant une demande supérieure à ce que notre capacité approuvée permet de traiter. Les modifications de capacité que nous avons soumises à Santé Canada, une fois approuvées, réduiront les contraintes avec lesquels nous devons composer actuellement, ce qui alimentera notre croissance. De plus, les plans d’expansion que vient d’approuver notre conseil d’administration accroîtront notre capacité de transformation et nous permettront d’élargir notre gamme de services pour faire de Neptune un guichet unique pour les producteurs de cannabis autorisés. Nous faisons également le nécessaire pour obtenir notre certification de bonnes pratiques de fabrication (BPF) de l’UE et notre certification biologique, qui devraient toutes deux nous ouvrir des marchés supplémentaires et nous offrir des occasions de revenus. »

« En résumé, nous sommes en bonne voie pour réaliser un BAIIA positif cette année et nous sommes sur le point de créer un modèle d’affaires rentable et générateur de liquidités. Propriétaires de la plus importante usine d’extraction homologuée au Canada, et d’une deuxième usine aux États-Unis actuellement en cours d’acquisition, nous pouvons actuellement compter sur de multiples partenariats en matière d’approvisionnement et sur la multiplication de relations solides avec de nouveaux clients ; cela nous permettra de réaliser notre objectif de devenir le chef de file mondial de l’extraction du cannabis. »

Résultats financiers saillants

Les investissements dans les activités liées au cannabis ont débuté au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017. Par conséquent, 6 mois de résultats des activités liées au cannabis sont inclus dans les résultats des périodes comparatives ci-dessous. Le quatrième trimestre terminé le 31 mars 2018 n’inclut aucun résultat financier d’Acasti.

Résultats financiers du quatrième trimestre

- Les produits ont diminué à 5,7 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, contre des produits de 6,8 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018. Neptune a débuté la production commerciale et l’envoi d’extraits de cannabis au cours de la dernière semaine du quatrième trimestre, comptabilisant ainsi ses premiers produits issus du cannabis.
- La perte nette a été de 12,4 millions de dollars pour le présent trimestre, contre 4,8 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, reflétant les provisions pour litiges de 7,9 millions de dollars pour le présent trimestre.
- La perte d’exploitation non conforme aux IFRS¹ a été de 2,7 millions de dollars pour le présent trimestre, comparativement à 1,8 million de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018.

Résultats financiers de l'exercice

- Les produits ont atteint 24,4 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, contre des produits de 24,4 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018, excluant les activités de production d'huile de krill vendues le 7 août 2017.
- La perte nette a été de 23,2 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, contre un bénéfice net de 20,0 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018. La perte nette pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 comprend des provisions pour litiges de 7,9 millions de dollars. Le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 comprend un profit sur vente d'actifs de 23,7 millions de dollars, un profit sur perte de contrôle d'une filiale de 8,8 millions de dollars, un renversement de crédits d'impôt de 1,9 million de dollars, un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1,6 million de dollars et une dépréciation sur les stocks de 2,4 millions de dollars.
- La perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ a été de 8,1 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, comparativement à 2,6 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018. La variation de 5,5 millions de dollars provient principalement de l'investissement dans les activités liées au cannabis.

Résultats consolidés

La Société a réalisé une perte nette de 12,4 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 comparativement à 4,8 millions pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, soit une augmentation de 7,6 millions de dollars. La Société a réalisé une perte nette de 23,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 comparativement à un bénéfice net de 9,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, soit une augmentation de 32,5 millions de dollars. Le bénéfice net était de 20 millions de dollars avant considération de la perte nette d'Acasti pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 9,8 millions de dollars au 31 mars 2019. Neptune évalue les possibilités pour financer sa croissance en mettant l'accent sur la prudence et en minimisant la dilution de ses capitaux propres.

Augmentation de la capacité d'extraction de la phase IIIA

En avril 2019, Neptune a achevé l'augmentation à 200 000 kg de sa capacité d'extraction à base d'éthanol de la phase II à son usine de Sherbrooke, au Québec, qui est actuellement en attente d'approbation de Santé Canada. Étant donné les contrats d'extraction récemment annoncés, la capacité de Neptune pour la phase II est déjà vendue pour les exercices 2020 et 2021. En conséquence, le conseil d'administration de Neptune a approuvé en juin la première étape de la phase IIIA de l'accroissement de la capacité d'extraction, qui devrait à terme ajouter une capacité d'extraction à base d'éthanol de 1 300 000 kg et porter la capacité d'extraction totale à 1 500 000 kg au Canada. Cet accroissement de la capacité est nécessaire pour permettre à Neptune de mettre en œuvre sa stratégie de croissance et de devenir le chef de file mondial de l'extraction et de la purification de cannabis.

Nous avons opté pour une démarche échelonnée d'expansion de la capacité afin d'accélérer notre délai de mise en marché. La phase IIIA réduit notre délai de commercialisation de près d'une année entière par rapport à un accroissement complet de la capacité à 6 000 000 kg. Neptune révisera les plans d'expansion mesure de l'évolution du marché et de la croissance de la demande d'extraits de cannabis et de chanvre. L'investissement nécessaire pour mener à bien l'expansion de la phase IIIA s'élève à 4 millions de dollars, ce qui assure à la Société un rendement du capital investi très intéressant. L'équipement d'extraction déjà installé réduit nettement nos besoins d'investissements et notre délai de mise en marché. La phase IIIA devrait s'achever d'ici la fin de l'année civile 2019.

Mise en place de solutions clé en main de formulation et d'emballage

Neptune a pour objectif stratégique de fournir à ses clients des services à valeur ajoutée différenciés. Pour honorer ses accords commerciaux nouvellement signés, qui portent sur des services de formulation et d'emballage, et approfondir ses relations avec les producteurs autorisés, la Société met en place des capacités axées sur des solutions d'emballage clé en main. Le conseil d'administration de Neptune a approuvé un investissement de 7 millions de dollars pour mettre en place une infrastructure de formulation, de production et d'emballage. Cet investissement permettra à Neptune d'offrir des services de formulation pour les nouvelles formes de produits attendues, comme, entre autres, les stylos à vapoter, les produits topiques, les boissons, les vaporisateurs et autres produits, lesquels devraient entrer en vigueur cet automne sous la nouvelle réglementation de Santé Canada.

Grâce aux capacités de remplissage, d'emballage et d'étiquetage dont elle disposera également et en plus de nos capacités existantes de capsules, Neptune deviendra un guichet unique pour les producteurs de cannabis autorisés. Nous prévoyons d'offrir ces services de solutions clé en main cet automne, ce qui nous permettra d'approfondir nos relations avec les producteurs autorisés.

SugarLeaf Labs

Le 9 mai 2019, Neptune a annoncé avoir signé un accord définitif en vue d'acquérir les actifs des transformateurs de chanvre américains SugarLeaf Labs et Forest Remedies LLC (collectivement, « SugarLeaf »). Neptune acquerra SugarLeaf sans endettement moyennant une contrepartie initiale à la clôture de 18 millions de dollars US, dont 12 millions de dollars US en espèces et 6 millions de dollars US en actions ordinaires. En atteignant certains objectifs annuels de BAIIA ajusté et d'autres objectifs de rendement, une contrepartie additionnelle pouvant atteindre 132 millions de dollars US serait versée au cours de chacune des trois prochaines années sous forme d'une combinaison d'espèces et d'actions pour un prix d'achat global maximal pouvant atteindre 150 millions de dollars US. La clôture de l'opération devrait avoir lieu au plus tard le 31 juillet 2019, une fois les exigences de clôture habituelles satisfaites, y compris les approbations réglementaires et boursières (NASDAQ et TSX).

Perspectives

Au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2020, les activités liées à l'extraction de cannabis ont été limitées par plusieurs facteurs, notamment l'inventaire limité de biomasse à extraire et la capacité d'extraction limitée. Ainsi, nous prévoyons que nos revenus tirés de l'extraction de cannabis pour le premier trimestre de l'exercice financier 2020 seront inférieurs à 1 million de dollars. Dans l'attente de l'approbation par Santé Canada des amendements en lien avec la capacité et les autorisations additionnelles de sécurité pour du personnel, cela devrait atténuer nos contraintes de capacité.

Sur la base de la valeur totale des contrats d'extraction et d'emballage signés à ce jour, nous prévoyons une accélération significative de la croissance de nos produits tirés de l'extraction et de l'emballage de cannabis à partir du deuxième trimestre de l'exercice 2020.

À propos de Neptune Solutions Bien-Être Inc.

Neptune Solutions Bien-Être se spécialise dans l'extraction, la purification et la formulation de produits de santé et de bien-être. 9354-7537 Québec Inc., une filiale à part entière de Neptune, détient une licence de Santé Canada pour la transformation du cannabis à son usine de 50 000 pieds carrés située à Sherbrooke, au Québec. Neptune met à profit dans l'industrie du cannabis plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le secteur des produits naturels. Forte de cette expertise scientifique et technologique, Neptune se consacre à l'élaboration de produits novateurs destinés aux marchés canadien et mondial du cannabis. Ses activités comprennent également le développement et la commercialisation de solutions de nutrition clé en main et d'ingrédients brevetés, tels que MaxSimil^{MD}, et d'une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise deux mesures financières ajustées, le bénéfice sectoriel ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelé perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS lorsque le secteur est en situation de

perte et le bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelée perte d'exploitation non conforme aux IFRS lorsque la Société est en situation de perte, pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issues directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir les résultats de la Société du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA sectoriel ajusté (ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS en situation de perte) et le BAIIA ajusté (ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS en situation de perte) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce que la Société estime que ces mesures fournissent de l'information pertinente sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La méthode de calcul du BAIIA sectoriel ajusté (ou de la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS) et du BAIIA ajusté (ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS) de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA sectoriel ajusté (ou sa perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS) en ajoutant les amortissements et la rémunération à base d'actions au bénéfice sectoriel (à la perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives. Neptune calcule son BAIIA ajusté (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les charges financières nettes, les amortissements, la charge d'impôt sur le résultat et en soustrayant le recouvrement d'impôt sur le résultat et les produits financiers nets. D'autres éléments tels que la rémunération à base d'actions, les provisions pour litiges, la dépréciation sur les stocks, le profit net sur vente d'actifs, le profit sur perte de contrôle d'une filiale, le renversement de crédits d'impôt d'années précédentes et les frais légaux liés aux règlements de redevances sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué qui ne portent pas sur des faits passés ou courants constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement. L'information prospective contenue dans le présent communiqué comprend entre autres tout renseignement ou énoncé concernant notre capacité à développer, à produire, à fournir, à promouvoir ou à générer quelque revenu découlant de la vente de produits à base de cannabis dans le marché légal du cannabis.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont à jour à la date du présent communiqué. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des

commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Détails de l'appel conférence

Neptune tiendra une conférence téléphonique le 12 juin 2019, à 17h00, heure normale de l'est, afin de commenter ses résultats du quatrième trimestre et de l'année terminée le 31 mars 2019.

Date : Mercredi le 12 juin 2019

Heure : 17h00, heure normale de l'est

Appel : 1-888-231-8191 (Canada et États-Unis)
1-647-427-7450 (International)

Webdiffusion : Une webdiffusion audio en direct incluant une présentation des résultats peuvent également être accessibles à :
<http://neptunecorp.com/fr/investisseurs/evenements-et-presentations/>

La téléconférence sera disponible pour rediffusion peu après l'appel et ce jusqu'au 12 juillet 2019. La rediffusion sera disponible en ligne et accessible à partir du site Web de Neptune dans la section Investisseurs, sous le répertoire Événements et Présentations. C'est également sous ce répertoire que se trouvera une version archivée de la webdiffusion ainsi que la présentation qui s'y rattache.

Renseignements

Neptune Solutions Bien-Être
Mario Paradis
Vice-Président et Chef de la direction
financière, Neptune
1 450 687-2262, poste 236
m.paradis@neptunecorp.com

Relations avec les investisseurs
(Canada)
Pierre Boucher
MaisonBrison
1 514 731-0000
pierre@maisonbrison.com

Relations avec les investisseurs
(États-Unis)
Carolyn Capaccio / Jody Burfening
LHA
1 212 838-3777
ccapaccio@lhai.com /
jburfening@lhai.com

Rapprochement du bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives et du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹ et de la perte nette et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹
(en milliers de dollars)

Période de trois mois terminée le 31 mars 2019

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	5 652	12		5 664
Marge brute	1 523	12		1 535
Charges de recherche et développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(172)	(1 898)		(2 070)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(1 138)	(373)		(1 511)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	213	(2 259)		(2 046)
Dépenses non attribuées				
Dépenses corporatives générales et administratives			(2 354)	(2 354)
Provisions pour litiges			(7 930)	(7 930)
Charges financières nettes			(38)	(38)
Charge d'impôt sur le résultat			(16)	(16)
Perte nette				(12 384)

Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹

Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	213	(2 259)		
Ajouter :				
Amortissements	156	554		
Rémunération à base d'actions	123	245		
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	492	(1 460)		

Rapprochement de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹

Perte nette				(12 384)
Ajouter :				
Amortissements				765
Charges financières nettes				38
Rémunération à base d'actions				928
Charge d'impôt sur le résultat				16
Provisions pour litiges				7 930
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				(2 707)

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

Rapprochement du la perte sectorielle provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives et du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹ et de la perte nette et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹
(en milliers de dollars)

Période de trois mois terminée le 31 mars 2018

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 005	–		7 005
Marge brute	1 458	–		1 458
Charges de recherche et développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(1 952)	(1 528)		(3 480)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(1 255)	(308)		(1 563)
Profit net sur vente d'actifs	(21)	–		(21)
Perte sectorielle provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	(1 770)	(1 836)		(3 606)
Dépenses non attribuées				
Dépenses corporatives générales et administratives			(2 418)	(2 418)
Charges financières nettes			(408)	(408)
Recouvrement d'impôt sur le résultat			1 680	1 680
Perte nette				(4 752)

Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹

Perte sectorielle provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	(1 770)	(1 836)		
Ajouter :				
Amortissements	186	530		
Rémunération à base d'actions	160	186		
Profit net sur vente d'actifs	21	–		
Dépréciation sur les stocks	658	–		
Renversement de crédits d'impôt d'années précédentes	1 933	–		
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	1 188	(1 120)		

Rapprochement de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹

Perte nette				(4 752)
Ajouter (déduire) :				
Amortissements				768
Charges financières nettes				408
Rémunération à base d'actions				842
Profit net sur vente d'actifs				21
Dépréciation sur les stocks				658
Recouvrement d'impôt sur le résultat				(1 680)
Renversement de crédits d'impôt d'années précédentes				1 933
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				(1 802)

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

Rapprochement du bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives et du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹ et de la perte nette et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	24 430	12		24 442
Marge brute	7 602	12		7 614
Charges de recherche et développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(488)	(6 723)		(7 211)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(4 525)	(1 846)		(6 371)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	2 589	(8 557)		(5 968)
Dépenses non attribuées				
Dépenses corporatives générales et administratives			(8 915)	(8 915)
Provisions pour litiges			(7 930)	(7 930)
Charges financières nettes			(209)	(209)
Charge d'impôt sur le résultat			(170)	(170)
Perte nette				(23 192)
Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹				
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	2 589	(8 557)		
Ajouter :				
Amortissements	719	2 126		
Rémunération à base d'actions	492	1 046		
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	3 800	(5 385)		
Rapprochement de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				
Perte nette				(23 192)
Ajouter :				
Amortissements				3 056
Charges financières nettes				209
Rémunération à base d'actions				3 713
Charge d'impôt sur le résultat				170
Provisions pour litiges				7 930
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				(8 114)
Total des actifs ³	21 007	50 981	18 232	90 220
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placement à court terme	276	–	9 591	9 867
Fonds de roulement ²	2 543	(629)	2 751	4 665

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

³ Les actifs sectoriels du siège social à présenter incluent la participation dans Acasti.

Rapprochement du bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives et du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹ et du bénéfice net et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Nutraceutique	Cannabis	Cardiovasculaire	Siège social	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	27 646	–	–	–	–	27 646
Marge brute	6 324	–	–	–	–	6 324
Charges de recherche et développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(2 732)	(2 969)	(9 592)	–	1 742	(13 551)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(5 204)	(597)	(2 761)	–	–	(8 562)
Profit net sur vente d'actifs	23 702	–	–	–	–	23 702
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	22 090	(3 566)	(12 353)	–	1 742	7 913
Profit sur perte de contrôle d'une filiale	–	–	–	8 784	–	8 784
Dépenses non attribuées	–	–	–	–	–	–
Dépenses corporatives générales et administratives	–	–	–	(6 743)	–	(6 743)
Charges financières nettes	–	–	–	(2 255)	–	(2 255)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	–	–	–	1 640	–	1 640
Bénéfice net	–	–	–	–	–	9 339
Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹						
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	22 090	(3 566)	(12 353)	–	1 742	
Ajouter (déduire) :						
Amortissements	1 817	1 054	2 005	–	(1 742)	
Rémunération à base d'actions	317	252	661	–	–	
Profit net sur vente d'actifs	(23 702)	–	–	–	–	
Dépréciation sur les stocks	2 377	–	–	–	–	
Renversement de crédits d'impôt d'années précédentes	1 933	–	–	–	–	
Frais légaux liés aux règlements de redevances	90	–	–	–	–	
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	4 922	(2 260)	(9 687)	–	–	
Rapprochement de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹						
Bénéfice net	–	–	–	–	–	9 339
Ajouter (déduire) :						
Amortissements	–	–	–	–	–	3 542
Charges financières nettes	–	–	–	–	–	2 255
Rémunération à base d'actions	–	–	–	–	–	2 884
Profit net sur vente d'actifs	–	–	–	–	–	(23 702)
Profit sur perte de contrôle d'une filiale	–	–	–	–	–	(8 784)
Dépréciation sur les stocks	–	–	–	–	–	2 377
Recouvrement d'impôt sur le résultat	–	–	–	–	–	(1 640)
Renversement de crédits d'impôt d'années précédentes	–	–	–	–	–	1 933
Frais légaux liés aux règlements de redevances	–	–	–	–	–	90
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	–	–	–	–	–	(12 306)
Total des actifs	24 412	42 015	6 586	25 584	–	98 597
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 525	–	–	24 172	–	26 697
Fonds de roulement ²	4 014	2	–	22 456	–	26 472

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.